

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Travaux renfort pylône télécom rue des bruyères

Le Maire de la commune de Collemiers,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 221-2, L. 2213-3 et L. 2213-4,

Vu le code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le code pénal,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds :

**Rue des Bruyères
89100 COLLEMIERS**

Date des travaux : 13/01/2025 au 17/01/2025 de 8h00 à 18h00

Durée des travaux : 5 jours

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Collemiers

Article 3 :

L'Ampliation du présent arrêté sera adressé :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sens, (Yonne).

Qui est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Collemiers,
le 10/01/2025

Le Maire,
Simone MANGEON.

